

Observation n°120 du 11/04/2023

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je suis opposé à l'érection de cette nouvelle centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur la commune de Doussay.

Dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des zones propices à l'éolien, la DREAL de NOUVELLE AQUITAINE a communiqué un tableau, et qui a le mérite d'être fort clair :

- au premier janvier 2022, la puissance éolienne installée et autorisée était pour les quatre départements de la NOUVELLE AQUITAINE.....**de 2.728,10 MW, ce qui correspond à un peu plus de 60% des objectifs fixés par le SRADDET pour 2030 (4500 MW) pour l'ensemble des 12 départements !**

Le nouveau parc éolien de DOUSSAY ne respecte pas du TOUT l'objectif 51 du SRADDET (rééquilibrage infra régional).

La VIENNE détient la palme avec 867,6 MW installés et autorisés soit à elle toute seule 20% des objectifs 2030 pour l'ensemble de la Nouvelle Aquitaine.

Une puissance équivalente à celle déjà installée est en cours d'instruction (268,5 MW), sans parler des parcs refusés (247 MW ) dont on a vu qu'ils pouvaient devenir réels après annulation en justice des arrêtés de refus mal motivés.

Ce promoteur s'entête avec ce parc de Doussay et doit rechercher un site alternatif, de façon motivée et aussi afin de respecter le rééquilibrage régional.

Non à ce parc.

Sam Joab